



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2016

Le 22 février 2016 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 16 février 2016

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Alexandre CZECH, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BECK à Sophie DARRAS.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 10

Membres en exercice : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de séance du 18 janvier 2016.

1. Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

La Communauté de Communes a approuvé par délibération en date du 10 décembre 2015 un projet de schéma de mutualisation. Ce document établi par KPMG, cabinet d'études missionné, doit ensuite être soumis à l'avis des Communes membres qui doivent se prononcer par délibération dans un délai de trois mois, l'absence de délibération valant acceptation. Les principaux axes de mutualisation d'ici la fin du mandat sont :

- La création d'un service commun de la direction générale des services et de divers services fonctionnels en cas de fusion ;
- La création d'un service commun regroupant les secrétaires des mairies pour les communes qui adhéreront à cette démarche, démarche qui pourra évoluer à l'avenir selon les souhaits ou besoins des collectivités désirant adhérer.
- La réalisation de groupements de commandes ;
- La réalisation d'une mutualisation évolutive de matériels pouvant déboucher à terme lors des renouvellements sur un parc de matériels intercommunal.

Ces mutualisations doivent permettre de contenir l'évolution des charges des structures communales et intercommunales, à terme d'en envisager une réduction tout en faisant évoluer la qualité du service rendu aux administrés vers des compétences mieux maîtrisées.

Mme DARRAS s'interroge sur les modalités de prêt de matériels entre communes et/ou Communauté de Communes. M. CRETIN répond qu'un dispositif de conventionnement sera mis en place. Pour l'instant, la Communauté de Communes recense les besoins pour déterminer ce qui peut être mutualisé. La même démarche sera mise en œuvre avec les secrétaires de mairies qui le souhaitent. Mme PUECH craint que les employés, qui souscrivent à ce service commun, perdent la maîtrise de leur poste. Il serait souhaitable d'avoir de plus en plus renseignements à ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

2. Participation au Fonds de Solidarité Logement 2016

Le Fonds Solidarité Logement est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées qui offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement. La participation financière de la commune est calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant. Au 1^{er} janvier 2016, la Commune de Lalheue compte 399 habitants.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide financière au dispositif du FSL pour un montant de 139.65 euros.

3. Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles (PPMS)

Les mairies ont réceptionné en fin d'année les mesures de sécurité à mettre en place aux abords des établissements scolaires suite aux attentats du 13 novembre dernier. Conformément aux recommandations, le portail de la mairie et les portes des deux classes ont été verrouillés. Les plans des écoles (et plus largement des bâtiments communaux recevant du public) ont été également envoyés en Préfecture, en gendarmerie et à l'inspection d'académie. M. CZECH a fait chiffrer la pose de trois visiophones à l'entrée des écoles et de la mairie. Le montant du devis s'élève à plus de 7 000 €. Le Conseil juge la dépense beaucoup trop onéreuse et décide d'attendre la réunion du Conseil d'Ecole extraordinaire du RPI, qui se tiendra le 1^{er} mars prochain, pendant laquelle sera évoquée plus précisément les PPMS.

4. Subventions 2016

Le Conseil municipal décide de verser une subvention aux organismes ci-dessous mentionnés au titre de l'exercice 2016 :

- Syndicat du cheval de trait : 100 € ;
- Lalheue Pierres d'autrefois : 350 € (soit 50 € de plus qu'en 2015). Cette année, l'association envisage la réfection des portes de l'église. Le Conseil souligne la qualité du travail réalisé par les bénévoles de l'association sur le petit patrimoine du village et cela à moindre frais pour la commune.
- Les PEP 71 : 30 €.

La mairie réceptionne également de nombreuses demandes d'aides de la part des centres d'apprentissage et de diverses structures scolaires. Le Maire propose de cibler les aides sur les établissements accueillants des enfants du village. Le Conseil décide de participer aux frais de fonctionnement du CIFA Mercurey (40 €), du Centre d'éducation motrice « Jean Marie Arnion » (25 €) et de l'EREA « Claude Brosse » (25 €).

Le montant total des subventions octroyées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 570 euros. Les autres subventions seront étudiées dans le cadre du budget du CCAS (épicerie solidaire, lutte contre le cancer etc...).

5. Travaux d'investissement et de fonctionnement 2016

Afin de préparer au mieux les budgets 2016 et que chacun puisse se l'approprier avant son vote, M. le Maire soumet à l'assemblée une liste de projets envisagés en 2016 et le montant des devis. Les observations et suggestions suivantes sont émises par les conseillers :

- salle des associations : M. CASSARD s'est proposé pour éventuellement la repeindre.
- salle des pompes : le Conseil hésite entre la démolition et la réfection. Avant de se prononcer, M. le Maire est chargé de solliciter des devis.
- Entretien voirie : Le trottoir situé à l'angle de la mairie est cassé, M. LE DARD suggère de solliciter un devis.
- vaisselle de la salle communale : M. le Maire propose d'augmenter l'enveloppe consacrée au renouvellement de la vaisselle pour une meilleure qualité et un meilleur service pour les locataires. Mme DARRAS signale qu'il y a de jolis produits au Centre Leclerc pour un coût raisonnable.
- Signalisation routière : Mme PUECH suggère l'achat de deux panneaux de signalisation temporaires « route inondée ».

- Questions et informations diverses :

- Entretien des chemins : M. BECK a constaté une forte dégradation du chemin de l'Ouche. M. le Maire explique que les chemins ruraux ne font pas partie des dépenses obligatoires de la commune. Les usagers sont tenus de faire une utilisation normale de ces chemins, dans le cas contraire, la commune peut réclamer une participation aux frais de réfection. Le Conseil charge M. le Maire de prendre contact avec les agriculteurs. Les chemins deviennent de plus en plus impraticables pour les administrés et cela peut poser des problèmes de sécurité, même .

La séance est levée à 21h48.

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2016

POUVOIR à Mme DARRAS		
Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	
Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON	